

Publié le 27 septembre 2021

## Les Epl dans la presse (27 septembre 2021)

La ville se reconstruit à partir de ses friches. Les emprises foncières renaissent à la vie, comme les événements en présentiel avec une épidémie en décélération. A Marseille, le président de la République propose un deal à la Ville et à la Métropole. Avec un atout majeur en main, l'économie mixte locale. Là où les territoires se construisent, se projettent et se refont une santé, les entreprises publiques locales ne sont jamais loin.



### A Sarreguemines (Moselle), la seconde vie des faïenceries

Sarreguemines (Moselle) a décidé de passer la surmultipliée concernant la requalification de ses emblématiques faïenceries. C'est la **SEBL Grand Est**, **Sem régionale d'aménagement**, qui sera à la manœuvre. Mandat d'étude lui a été confié, qui devrait déboucher sur la création d'une ZAC au premier semestre 2022 sur cette friche de 29 hectares, dont un tiers de forêt. « L'ancien site industriel, à l'arrêt depuis 14 ans, est devenu propriété de la municipalité en 2018, via l'Etablissement public foncier de Grand Est (EPFGE) », rappelle Le Moniteur (10/09/2021). Le

potentiel du programme est estimé à 110 000 m<sup>2</sup> neufs et réhabilités. La municipalité a confirmé le transfert du musée de la Faïence dans le futur équipement. 750 à 900 logements pourraient sortir de terre. « Le zéro artificialisation nette modifie le regard des porteurs de projets sur les friches urbaines, c'est pourquoi nous souhaitons avancer vite sur ce projet », assure **Jérôme Barrier**, **directeur général de la Sem**.

## Le carrefour européen du patchwork est de retour

Après une année blanche liée à la crise sanitaire, **le carrefour européen du patchwork a connu sa 26e édition du jeudi 9 au dimanche 12 septembre**. « C'est le soulagement chez les organisateurs », s'exclame les **Dernières nouvelles d'Alsace** (8/09/2021). **Le directeur de la Spl Eva (Evènementiel en Val d'Argent), Jean Patris, affiche un large sourire** : « Nous sommes très contents de pouvoir le faire. Nous avons revu le budget à la baisse »... pour s'adapter aux exigences sanitaires. Le nombre de boutiques a été réduit à 70 contre une centaine habituellement. Mais les habitués, venus des quatre coins de l'Europe, ont éprouvé un grand plaisir à revenir à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), haut lieu donc du patchwork comme nous en parlons souvent sur ce site.

## La Halles aux bestiaux de Nîmes se refait une beauté culturelle

La **Gazette de Nîmes consacre un article à la Halle aux bestiaux** qui se transforme en salle d'expo. Jusqu'à la fin de ce mois, Negpos a exposé le travail de six photographes. « Un premier évènement culturel dans cette friche que l'agglomération veut métamorphoser d'ici dix ans », assure le journal. Ce tiers-lieu est donc promis à un bel avenir. La halle s'étire sur 8 000 m<sup>2</sup> et n'est occupée à cette heure qu'à 25 %. « En tout, le renouvellement urbain du marché gare porte sur 35 000 m<sup>2</sup> au plancher », affirme France Bourassin, en charge du projet chez **Agate**. « **La société d'économie mixte est chargée par Nîmes métropole de transformer l'ancien grand carrefour agro-alimentaire de Nîmes**, créé en 1962 et en perte d'activité depuis plusieurs décennies », explique le journal. Ainsi, les abattoirs, la halle et le château ont-ils vocation à devenir des tiers-lieux dont les associations locales et les structures culturelles auront à faire revivre l'âme. Une vingtaine d'entre elles sont prêtes à s'engager. « Nous voulons faire émerger un projet issu de l'intelligence collective », assure France Bourassin.

## Chenôve (Côte-d'Or) remet la nature en ville

Le 8 septembre dernier, la mairie de Chenôve (Côte d'Or) a organisé une réunion publique sur le parc végétalisé qui verra le jour sur l'emprise de l'ancien centre commercial Saint-Exupéry, révèle **Le Bien Public**. Il sera aménagé dans le quartier du Mail, sur une superficie de 2 hectares. Ce projet « marque le retour de la nature en ville avec la plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes issues principalement d'essences locales », écrit le journal. Un projet de 5,5 M€ financé essentiellement par la Ville. **La Spl d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (Splaad)**, maître d'ouvrage

de l'opération. « Ce projet porte la volonté de faire baisser la température de cette ville, au sens propre comme figuré », explique le Bien Public.

### **L'économie mixte locale au secours de Marseille ?**

Lors de sa visite marseillaise, le président de la République a fait plusieurs annonces. Plusieurs titres ont relayé cette actualité. « 174 écoles de la ville sont considérées dans un état de délabrement tel que l'apprentissage y est devenu impossible », a affirmé Emmanuel Macron, précisant dans la foulée que le bâti scolaire n'était pas « de la compétence de l'État ». Et d'ajouter : « **Si l'État se substitue aux collectivités quand cela n'a pas marché, c'est une prime à ceux qui font mal.** Mais si je laisse Marseille se débrouiller seule, ces enfants vivront avec des écoles qui ne permettent pas d'apprendre ». Une société ad hoc sera créée pour mener à bien le chantier. Elle sera présidée par Benoit Payan, maire de Marseille, mais « pilotée par l'Etat ». Récemment, la mairie de Marseille a lancé un appel d'offres pour l'aider à concevoir la société qui doit porter son Plan Ecoles, dont le chiffrage est estimé à 1,2 milliard d'euros, chiffre sur lequel le chef de l'Etat ne s'est prononcé. Cet appel d'offre permettra de recueillir une série de documents en direction d'entreprises qui apporteront une assistance juridique à la création d'une structure de portage du **Plan Écoles à Marseille**, un marché pour lequel les candidatures ont déjà été recueillies. Sur les 1,2 milliard d'euros, 820 M€ seraient fléchés vers des réhabilitations, rénovations lourdes de plus d'un tiers des groupes scolaires (170 sites) et 380 M€ pour des travaux de remise à niveau d'écoles existantes. La venue d'Emmanuel Macron n'a pas permis pour l'heure de valider cette clé de répartition financière sur laquelle table la Ville...

L'appel d'offre de la Ville pour les écoles évoque la société ad hoc, qui aura vocation à être une personne morale de droit privé – SA ou SAS – mais composée par des actionnaires publics, en l'occurrence la Ville de Marseille, l'État et, éventuellement, d'autres opérateurs comme la Caisse des dépôts ainsi que, le cas échéant mais très accessoirement, par un actionnaire privé. **Trois formes juridiques sont pressenties : société d'économie mixte locale (...), société publique d'aménagement d'intérêt national (...) ou SA.** La structure prendrait en charge la gestion du financement, de la conception, la réalisation et possiblement de l'exploitation-maintenance des ouvrages du Plan Écoles.

Par Stéphane MENU